



Les produits à base de tabac chauffé

Position des Ligues de santé du canton de Fribourg - Mai 2017

Les produits à base de tabac chauffé

Face au recul de la consommation et des ventes de cigarettes au niveau mondial, les industriels du tabac diversifient leurs activités. Ils ont récemment lancé de nouveaux produits, décrits comme « à risque réduit » : les produits à base de tabac chauffé, ou « Heat not Burn Products ». Dans cette gamme, les dispositifs IQOS® de Philip Morris et Glo® de British American Tobacco ont récemment fait leur apparition dans les commerces romands.

Les produits à base de tabac chauffé sont composés d'un dispositif à piles, qui permet de chauffer du véritable tabac contenu dans une capsule, sans le brûler. Ils se distinguent des cigarettes électroniques, qui ne contiennent pas de tabac, mais un liquide chauffé.

Ces nouveaux produits contiennent de la nicotine, ainsi que les substances cancérigènes présentes dans les cigarettes traditionnelles. La différence avec ces dernières réside dans l'absence de combustion : le tabac est chauffé (180° à 350°) et non brûlé (800°). Cette technologie permettrait selon les cigarettiers de délivrer la nicotine sans les composés toxiques liés à la combustion.

Le cadre légal auquel ces produits sont soumis n'est actuellement pas clairement défini en Suisse, plus particulièrement en ce qui concerne l'âge légal pour la vente, la publicité et la protection contre la fumée passive.

Les effets sur la santé

Les fabricants de IQOS® et Glo® avancent une nocivité réduite de 90% en comparaison avec la consommation de cigarettes traditionnelles.

À ce jour, il n'existe aucune étude scientifique indépendante sur les produits à base de tabac chauffé et leur impact à moyen et long terme sur la santé. Les seules données disponibles proviennent de l'industrie du tabac.

En l'état actuel des connaissances, on ne peut affirmer que les produits à base de tabac chauffé soient moins nocifs pour la santé que les cigarettes traditionnelles. Y a-t-il vraiment absence de combustion ? Si oui, suffit-elle à réduire les risques pour la santé ?

Il en va de même pour l'exposition à la fumée passive issue de ces appareils : il n'y a pas de seuil en dessous duquel l'exposition à la fumée du tabac est sans risque. De plus, les données préliminaires suggèrent un potentiel hautement addictif de ses produits, similaire à la cigarette traditionnelle, ce que reconnaît l'industrie¹.

¹ Patrick Picavet, Moira Gilchrist, Shawnmarie Mayrand-Chung, *Assessing The Pharmacokinetic And Pharmacodynamic Profiles of Non-Combustible Potentially Reduced-Risk Products*, Philip Morris Products S.A., Quai Jeanrenaud 5, 2000 Neuchâtel, Switzerland.

La position des Ligues de santé du canton de Fribourg

Les Ligues de santé du canton réunissent la Ligue fribourgeoise contre le cancer, diabètefribourg, la Ligue pulmonaire fribourgeoise et le secteur Prévention & Promotion de la santé. Elles s'engagent pour une meilleure santé de la population fribourgeoise et une diminution de l'incidence des maladies chroniques. Elles sont notamment actives dans la lutte contre le tabagisme, en particulier au travers des activités du CIPRET – Centre de prévention du tabagisme.

Les Ligues de santé s'alarment de la course à la cigarette dite « propre » lancée par l'industrie du tabac et appellent à la prudence vis-à-vis des messages qualifiant ces nouveaux produits de « à risque réduit ». L'industrie du tabac a déjà à plusieurs reprises mis sur le marché des produits du tabac prétendument moins nocifs (cigarettes avec filtre, cigarettes light), des assertions qui se sont toutes révélées fausses. Faute d'étude scientifique indépendante pour corroborer cette affirmation et en vertu du principe de précaution, ces produits à base de tabac chauffé doivent être considérés comme dangereux pour la santé.

Les Ligues de santé craignent par ailleurs que ces nouveaux produits ne séduisent des personnes non-fumeuses ou ex-fumeuses et ne contribuent à la (re-)normalisation du tabagisme. Il s'agirait alors d'un pas en arrière regrettable du point de vue de la prévention du tabagisme et des maladies qui en découlent.

Partant, les Ligues de santé du canton de Fribourg :

- déconseillent la consommation de produits à base de tabac chauffé, aux personnes fumeuses et non-fumeuses.
- recommandent aux fumeurs et fumeuses qui le souhaitent un arrêt complet du tabac. Des méthodes de soutien dont l'efficacité a été prouvée sont disponibles pour les aider dans cette démarche.
- préconisent que ces produits à base de tabac chauffé soient soumis aux mêmes législations que les produits de tabac traditionnels. Ceci concerne l'interdiction de fumer dans les lieux publics, la taxation du tabac, la publicité et le marketing notamment auprès des jeunes, et l'interdiction de vente aux mineurs.
- exigent un étiquetage clair des composants des produits à base de tabac chauffé.
- appellent à une restriction de l'utilisation à fin marketing de la qualification « à risque réduit », formulée à l'heure actuelle sans aucune donnée scientifique indépendante. Le message selon lequel il est possible de fumer sans nuire à sa santé doit être banni, faute de preuves scientifiques.
- encouragent des études scientifiques indépendantes sur ces nouveaux produits et leur impact à moyen et long terme sur la santé.